

LaMaisonDesAntilles.com met la gastronomie créole à portée de "clics"

La "Maison des Antilles", c'était jusqu'alors, dans la mémoire des plus anciens, l'enseigne phare des produits alimentaires antillais à Paris - Place de la Nation, il y a de cela une bonne trentaine d'années. Modernité "numérique" oblige, c'est désormais l'emblématique dénomination d'un site Internet spécialisé dans la vente de produits de consommation issus de l'Outre-mer français. Un site à la réputation croissante lancée, en novembre 2011, par Yorrick Saint-Louis. Né à Schoelcher, en Martinique, Yorrick Saint-Louis, 23 ans, a longtemps vécu et été scolarisé en Guadeloupe - jusqu'à son Bac, obtenu en 2006. C'est lors de

ses études en "commerce et management international" entamées dans l'Hexagone (il est titulaire d'un master 2 obtenu à l'ISEG de Paris), que cette jeune "tête bien pleine" (un MBA obtenu cette fois à l'ISM New York en témoignage) a élaboré son concept. Un concept né d'une constatation d'évidence : pour tous les mets et boissons associées qui font des Antilles-Guyane françaises des destinations aussi gourmandes que balnéaires, les vrais amateurs de produits créoles ont toutes les peines du monde à se procurer leurs ingrédients favoris, en région parisienne et surtout en province. Mûri pendant deux ans, le concept s'est

mué en site de e-commerce, soutenu par de nombreuses grandes enseignes antillaises. Des épices typiques aux boissons exotiques (jus, boissons gazeuses et grands rhums compris), des préparations sucrées, salées, aux "thés-péyi" et cafés savoureux ciblés, des sirops et liqueurs aromatiques associés jusqu'aux "coffrets-cadeaux" gourmands, tous les goûts sont satisfaits, à tarifs attractifs. Associé à une distribution efficace et à un service clients disponible, le site e-commercial entend également promouvoir les producteurs locaux. Partie émergée d'un projet plus vaste ("La Caverne des Antilles" - en gestation fi-



Yorrick Saint-Louis, un jeune entrepreneur fier de ses origines.

nissante pour nombre de produits non-alimentaires cette fois), *lamaisondesantilles.com* convie les internautes de tous horizons à un voyage "à la carte" en terres d'évasion gourmande. Au menu, quelque 450 références disponibles, pour neuf catégories de produits antillo-guyanais rigoureusement sélectionnés, à consommer sans modération (boissons alcoolisées exclues... pour ce concerne l'immodération bien entendu !).

● Daniel Rollé

Portabilité accélérée pour les numéros mobiles en Outre-mer

L'Autorité de régulation des télécoms (Arcep) a annoncé mardi qu'un dispositif de conservation du numéro mobile (portabilité) plus rapide a été mis en oeuvre par les opérateurs à la Réunion et à Mayotte, et sera étendu en septembre en Guadeloupe, à la Martinique et en Guyane. Ce nouveau dispositif permet d'effectuer le portage de son numéro mobile vers son nouvel opérateur en deux jours ouvrés, contre dix jours calendaires dans le dispositif précédent. Le nouveau dispositif prévoit également la disponibilité 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 des serveurs vocaux diffusant le "code RIO" (Relève d'Identité Opérateur) indispensable pour demander la conservation du numéro mobile, via un numéro commun à l'ensemble des opérateurs, le "3179". Le lancement de cette nouvelle procédure achève ainsi la démarche, engagée par l'Arcep, "d'harmonisation du processus de portabilité des numéros mobiles sur l'ensemble du territoire national".

Liliane Bettencourt a revendu son île

L'héritière des cosmétiques L'Oréal, Liliane Bettencourt, a vendu pour 60 millions de dollars son île seychelloise d'Arros, au cœur d'une affaire de fraude fiscale présumée la visant, à une entreprise enregistrée aux Seychelles, a annoncé mardi le gouvernement seychellois. Le groupe d'îles d'Arros a été acheté par Madame de Bettencourt en décembre 1998, pour 18 millions de dollars. Mme Bettencourt a revendu ce groupe d'îles - qui comprend d'Arros elle-même et le petit atoll Saint-Joseph voisin - à la compagnie Chelonia Ltd pour la somme de 60 millions de dollars. La femme la plus riche de France a accepté, après négociations avec ses avocats, de verser à l'Etat seychellois la somme de huit millions de dollars, dus sur la transaction de 1998 et non payés à l'époque. "Chelonia Company Ltd" a été enregistrée aux Seychelles le 9 mai 2012 et a pour dirigeants deux avocats suisses du barreau de Genève, Laurent Moser et Luc Argand. Chelonia appartient à l'entreprise "Save Our Seas Ltd", enregistrée comme compagnie offshore aux Iles Vierges britanniques et chargée de gérer les biens de la fondation "Save Our Seas", basée à Genève. Le groupe d'îles sera incessamment proclamé Réserve Naturelle et sera géré par la Fondation Save our Seas en étroite collaboration avec le Ministère de l'Environnement et de l'Energie. La fondation a été fondée en 2003 afin "de protéger les océans en finançant la recherche, l'éducation, la prise de conscience et les projets de conservation ciblant les menaces majeures sur l'environnement marin". La vente de l'île par Mme Bettencourt a permis à l'Etat seychellois d'empocher 10,5 millions de dollars de taxes.

